

# LA GAZETTE

## Du SNU

NORMANDIE

AVRIL 2017

### EDITO

#### Convention d'assurance chômage

Le 28 mars, les organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P) et syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO) sont parvenues à un accord sur la nouvelle convention d'assurance chômage applicable à compter du 1er septembre prochain pour une durée de 3 ans si le futur gouvernement l'agrée. Un accord favorable aux cadres et qui pénalise les seniors.

Si vendredi 31 mars trois OS avaient déjà signé l'accord, la CGC réservant sa réponse (très certainement positive) pour le 3 avril, la CGT se retrouve bien seule pour critiquer un texte qui s'acharne contre les femmes, les travailleurs précaires et les seniors.

L'objectif visé de cette négociation était bien entendu de faire des économies. Cet objectif sera atteint avec 900 millions d'euros d'économies au total en régime de croisière, à quoi s'ajouteront quelque 270 millions de recettes supplémentaires.

Cet accord prévoit donc une baisse de la durée de l'indemnisation des seniors. En effet, la durée de 36 mois d'indemnisation passera de 50 ans à 55 ans. Les 50/52 ans verront réduire leur durée à 24 mois maximum mais avec un abondement de 500h de leur compte CPF pour se former durant cette période. Les 53/54 auront une durée d'indemnisation maximale de 30 mois et également les 500h CPF.

Pour les cadres, bonne nouvelle en revanche, le différé maximum passera de 180 à 150 jours maxi.

Par contre le patronat a essayé de durcir les règles concernant les précaires sans toutefois y arriver.

Donc bonne nouvelle également pour ces derniers qui pourront bénéficier d'une indemnisation à partir de 88 jours travaillés au lieu de 122 ou toujours 610h.

Le calcul d'allocation sera plus favorable aux contrats longs dans la mesure où le nouvel accord a revu la formule de calcul du SJR pour ne prendre en compte désormais que les jours effectivement travaillés.

Les patrons auront lâché un peu de lest avec une augmentation des cotisations patronales de 0.05% pour l'ensemble des contrats, sauf intérim. Pas certain que cette stratégie puisse réduire la précarité "récurrente" sur le marché du travail. En effet, de 2000 à 2016, les embauches en CDD d'un mois ou moins sont passées d'un peu plus de 1,5 million par trimestre à plus de 4 millions. Ce sont en partie ces contrats qui plombent les comptes de l'assurance chômage.

Enfin les femmes seront plus touchées que les hommes, d'une part parce qu'elles sont plus concernées par les temps partiels, et d'autre part parce qu'elles rencontrent plus de difficultés après 50 ans pour retrouver du travail.

Si la FSU ne fait pas partie des partenaires pouvant négocier cette convention, le SNU Normandie tenait à exprimer que cet accord se situe une nouvelle fois dans une logique purement économique sans prendre en compte les personnes et la réalité de la crise d'un point de vue humain, logique qui fera une fois de plus porter les efforts par les plus faibles.

Normal, ce sont les plus nombreux.

### SOMMAIRE

PAGE 2 FLASH DP/CE

PAGE 3 DISCRIMINATION

PAGE 4 LA RÉPARTITION

PAGE 5 DES RICHESSES

PAGE 6 ET SA REDISTRIBUTION

PAGE 7 ON NOUS MENT

PAGE 8 FILMS 2016

**Une Co-Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr) Caen 02.31.53.50.37 Rouen 02.32.12.99.03

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

## Redécoupage des DT

Suite au regroupement des 2 régions Normandie, les DT (6 actuellement : le Havre, Rouen-Dieppe + Plateforme de production, Eure, Calvados + Plateforme de production, Orne et Manche) vont être réorganisées, à fin d'une meilleure répartition, en 3 DT :

- Seine-Maritime : 19 agences, 820 agent-es, 41% de la DEFM
- Calvados – Manche + plateforme de production : 17 agences, 665 agent-es, 33% de la DEFM
- Eure – Orne + plateforme de production : 13 agences, 495 agent-es, 26% de la DEFM

Chaque DT aura 2 DTD + 1 responsable de service. Chaque DTD aura en gestion 6 à 10 agences et regroupement d'une seule direction pour les 2 plateformes de St Etienne du Rouvray et Colombelle.

La mise en œuvre de ce projet est prévue pour septembre, donc avec une diffusion des 10 postes (DT, DTD et direction de la production) en amont.

Cette réorganisation impactera fortement les conditions de travail, mais comme à son habitude la direction régionale donne aucun élément sur cette question essentielle. Dans cette mesure les élu-es du CE ont mandaté les 2 CHSCT afin d'être éclairé-es sur cet aspect.



## Fusion des portefeuilles Guidés et Renforcés

La Normandie est région expérimentale concernant la fusion des portefeuilles. Elle aura lieu entre septembre et décembre. Les 2 sites retenus pour cette expérimentation sont Caen Baulieu et Yvetot.

## Accord OATT

La direction régional donnera les 2 accords OATT de Basse et Haute-Normandie le 7 avril. Des négociations vont démarrer prochainement entre OS et DR en vue d'un seul accord Normandie.

## Ambiance CHSCT Haute-Normandie

Depuis l'installation du CHSCT en novembre 2016, les élus(es) constatent régulièrement les manquements de la Direction. En effet, celle-ci communique à minima avec les membres du CHSCT, omet de transmettre des éléments pourtant obligatoires au bon fonctionnement du CHSCT. De ce fait, les membres du CHSCT ont voté à l'unanimité une délibération leur permettant d'agir en justice pour délit d'entrave.

## Accidents de travail

Le SNU est satisfait d'avoir le nombre de déclaration d'accidents de travail après les avoir demandés à de multiples reprises. Ceci étant, les membres du CHSCT réitèrent leur demande d'avoir les déclarations d'accident du travail au fur et à mesure afin de pouvoir exercer pleinement leur mandat d'élus(es) au CHSCT.

## Fiches incidents, incivilités, agressions et les fiches RPS

Les élus(es) du CHSCT constatent une augmentation du nombre de fiches de signalement pour les sites Rouen Cauchoise, le Havre Ferrer, le Havre Souday, le Havre Ville Haute. Les membres du CHSCT demandent que la note nationale sur le dépôt de plainte soit appliquée en Normandie. La note stipule que le dépôt de plainte soit porté par la DT ou les RH et non par le DAPE.

# CFS SUR LA DISCRIMINATION

Jeudi 16 mars, le SNU Normandie vous proposait un CFS\*sur le thème de la discrimination. Brillamment animé dans la matinée par Clémence Levesque (Chargée de Mission du Défenseur des droits) et Andrée Debru (Déléguée départementale), nous souhaitons revenir dans cet article sur le rôle et les missions de cette institution méconnue pour celles et ceux qui n'ont pas pu y participer.

Dissoute en 2011, la HALDE (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) a vu ses missions transférées au Défenseur des Droits. Comme le stipule l'article 71-1 de la constitution « *Le Défenseur des Droits veille au respect des droits et libertés* ». La loi, détermine ses domaines de compétences : la défense des usagers des services publics, la défense des droits de l'enfant, le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité (police, gendarmerie etc.) et la lutte contre les discriminations.

Le siège, à Paris, rassemble près de 240 collaborateurs et collaboratrices. Ces équipes assurent l'instruction des réclamations et une veille juridique quant aux évolutions du droit (la récente clause « Molière »\*\* est un parfait exemple de sujet dont le défenseur des droits peut se saisir). Si l'institution ne dispose pas de pouvoir propre de sanction, le Défenseur des Droits peut enquêter, formuler des recommandations et des observations devant les juridictions, demander des poursuites disciplinaires (contre un agent ou un professionnel qui a commis une faute) et faire des propositions de réformes aux parlementaires. Par ailleurs, des équipes pluridisciplinaires (sociologues, juristes, démographes...) conçoivent et mettent en œuvre la politique de promotion de l'égalité et d'accès aux droits de l'institution (par le biais de chartes et de conventions auprès d'institutions, entreprises etc.).

L'institution s'appuie également sur un réseau national de 452 délégué-es territoriaux bénévoles présent-es sur l'ensemble du territoire. A l'écoute, ils-elles reçoivent toutes les personnes ayant des difficultés à faire valoir leurs droits, les accompagnent, les conseillent et les orientent dans leurs démarches. Ils-elles traitent également un grand nombre de réclamations individuelles, par voie de règlement à l'amiable, ou dans le cas contraire, les transfèrent au siège.

Si Pôle emploi semble se préoccuper du sujet concernant les demandeurs d'emploi par une formation (principalement à la demande) délivrée aux agent-es ; le volet « interne » reste plus confidentiel et n'arrive au mieux qu'en fin de 3<sup>ème</sup> journée pendant la formation. Le SNU s'est penché sur le sujet de la discrimination car trop de situations et propos sont tenus dans les couloirs ou salles de pause sous couvert de « plaisanteries ».

Il n'y a pas 36 solutions pour lutter contre les discriminations dans nos activités quotidiennes, mais essentiellement 2. Faire appel au Défenseur des Droits et aux syndicats. Au-delà de ça, il s'agit surtout d'une prise de conscience par toutes et tous : la lutte contre les discriminations fait partie intégrante de notre mission de service public.

Plus d'infos sur : <http://www.defenseurdesdroits.fr/fr>



\***CFS (congé de formation économique, sociale et syndicale)**: Tout salarié a droit, sur sa demande et sans condition d'ancienneté, à un ou plusieurs congés de formation économique (dans la limite de 15 jours par an), sociale et syndicale, **que le salarié soit ou non adhérent à un syndicat** ou que le salarié soit ou non titulaire d'un mandat de représentant du personnel. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'infos.

\*\* **Clause « Molière »** : Mesure qui vise à imposer l'usage du français sur les chantiers publics en inscrivant une clause dans les appels d'offres de marchés publics. La légalité de cette clause fait débat.

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

# LA RÉPARTITION ...

Dans le cadre de notre dossier « revenu universel ou d'existence » nous vous proposons ce mois-ci d'aborder le thème de la redistribution des richesses après avoir le mois dernier traité du sujet de la fin du travail.

## La répartition

Avant de parler de la redistribution nous devons au préalable aborder la répartition des richesses afin de constater dans quel monde nous vivons actuellement.

La moitié des richesses produites dans le monde se trouve entre les mains de 1 % de la population du globe, selon une étude publiée en 2015<sup>1</sup>. Début de cette année l'ONG britannique OXFAM publie un nouveau rapport sur les inégalités qui sont de plus en plus saisissantes ! En effet, les 8 personnes les plus riches du monde possèdent autant que la moitié de la population la plus pauvre de la planète, soit un peu plus de 400 milliard d'euros pour 8 personnes contre 3.5 milliards d'individus. Autrement dit, une moyenne de 50.25 milliard d'euros pour les uns et 114€ pour les autres ...

Il faut savoir qu'en 2014 ce sont 85 personnes qui possédaient la moitié de la richesse mondiale. En 3 ans, ils sont donc 10 fois moins. A ce rythme, et toujours selon la source d'Oxfam, dans 25 ans la personne la plus riche de la planète pourra dépenser 1 million de dollar par jour pendant ... plus de 2700 ans !



Dire que pendant ce temps, la grande majorité de la population mondiale (80%) doit se contenter de 5.5% des richesses sur terre et 10% des habitants vivant sur cette planète doit se débrouiller avec l'équivalent de 2 dollars par jour !

Sur l'échiquier mondial la France reste bien positionnée. En effet, elle a doublé son nombre de milliardaires entre 2015 et 2017 pour passer de 20 à 39<sup>2</sup> ! Par contre, elle a perdu « de sa superbe » par une perte de 154.000 millionnaires en un an entre 2015 et 2016, elle compte toute de même 1.8 millions de personnes possédant un patrimoine d'au moins un million de dollars. Quand on vous disait que les classes moyennes étaient les plus touchées par la crise !!!

## La redistribution

Avec ce constat vous voyez sans doute où l'on veut en venir ?

D'ailleurs, assez parlé des riches, et les pauvres ? Selon l'observatoire des inégalités, être pauvre n'est pas seulement une question de revenus mais aussi de conditions de vie et de privations matérielles, ils sont 13% en France en 2016<sup>3</sup>.

La France compte désormais entre 5 et 8,8 millions de pauvres selon la définition adoptée. Être pauvre en France c'est vivre avec un revenu mensuel inférieur à 1000€<sup>4</sup>. Entre 2004 et 2014, le nombre de personnes



Publication du SNU Pôle Emploi FSU

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

# ...DES RICHESSES...

concernées a augmenté d'un million, principalement sous l'effet de la progression du chômage, et pour rappel, nous avons vu le mois dernier que malheureusement dans les prochaines années, il y aura plus de destructions d'emploi que de créations. Partout dans le monde, les richesses sont distribuées inégalement dans la population. Par exemple, en France, l'écart des revenus d'activité va de 1 à 500.

Cette inégale distribution suivrait la classique loi de Pareto<sup>5</sup> chez les très riches, avec un enrichissement multiplicatif correspondant aux revenus de la propriété, alors que, pour le reste de la population, la distribution suivrait une loi de Boltzmann, avec un enrichissement additif correspondant aux revenus du travail.



## Comment en est-on arrivé là ? Un tout petit cours d'économie des entreprises

En théorie la Finance doit permettre aux capitaux de mieux circuler pour bénéficier à l'économie réelle. Ainsi aux USA entre 1949 et 1959, lorsque le secteur financier injectait 1 dollar dans l'économie réelle, 30 cents lui revenait retour sur investissement. Cela permettait donc de faire tourner la machine industrielle. Dans les années 90, le secteur financier récupérait 1.09 \$ pour le même investissement, 1.74\$ dans les années 2000. Les intérêts dépassants le coût de l'investissement, c'est du même coup une inversion de tendance, où l'économie réelle vient à financer les marchés !

Jusqu'aux années 70, le modèle partagé par les sociétés était en majorité le « Retain & Reinvest », donc préserver les gains et les réinvestir dans l'appareil productif, par exemple en payant mieux les employés. Jusqu'à cette époque, la courbe des salaires suivait la courbe de productivité.

Depuis la fin des seventies c'est le modèle Downsize & Distribute qui prédomine, les entreprises cotées cherchent avant tout à réduire les coûts pour redistribuer les gains à leurs actionnaires.

Ainsi, entre 2003 et 2012, parmi les 500 plus grandes entreprises américaines cotées en bourse, 449 d'entre elles ont dépensés 54% de leurs revenus en rachat d'actions<sup>6</sup>, 37% en versement de dividendes et seulement 9% réinjectés dans l'économie concrète.

A court terme, ce système rapporte ; à long terme, la société ne peut plus fonctionner. Et quand les entreprises investissent, elles privilégient le très court terme (3 mois) car l'actionnaire a un regard trimestriel sur les résultats de l'entreprise. On en arrive donc à un fonctionnement pervers où des projets rentables ne sont pas financés car ce n'est pas assez rentable ou seulement rentable sur le trop long terme. Dans cette logique, l'économie réelle n'est clairement plus rentable. En effet, sur la période 2003/2014, la rentabilité des sociétés industrielles était de

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr)

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>

# ...ET SA REDISTRIBUTION

10 à 13%. Avant la crise, la rentabilité des sociétés financières était de 20 à 30%. Le but (atteint) étant de faire de l'argent à partir de l'argent.

Selon Oxfam, sur dix multinationales représentées au sommet de Davos en 2016, neuf ont des actifs dans les paradis fiscaux. Winnie Byanyima<sup>6</sup>, elle, parle de 188 des 200 premières entreprises mondiales. Pour l'Organisation, sans une lutte réelle contre les paradis fiscaux, l'écart entre plus riches et plus pauvres ne sera jamais réduit.



Winnie Byanyima<sup>6</sup>



<sup>1</sup> <http://www.oxfamfrance.org/communique-presse/justice-fiscale/en-2016-1-plus-riches-possederont-plus-que-reste-population>  
<sup>2</sup> <http://www.lefigaro.fr/argent/2017/03/20/05010-20170320ARTFIG00208-pres-d-un-milliardaire-francais-sur-cinq-est-un-heritier.php>  
<sup>3</sup>

[http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\\_article=2136&id\\_groupe=9&id\\_mot=76&id\\_rubrique=1](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2136&id_groupe=9&id_mot=76&id_rubrique=1)

<sup>4</sup> après impôts et prestations sociales (Insee, données 2014), selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 60 % du [niveau de vie médian](#)).

<sup>5</sup> Le principe de Pareto, aussi appelé loi de Pareto, principe des 80-20 ou encore loi des 80-20, est un phénomène empirique constaté dans certains domaines : environ 80 % des effets sont le produit de 20 % des causes.

<sup>6</sup> Le rachat d'action ou Buy back est autorisée depuis 1982 par l'administration américaine. Une opération boursière toute simple qui permet aux entreprises de racheter leurs propres actions. En réduisant le nombre d'actions sur le marché, l'entreprise booste donc la valeur des actions restantes et ainsi leurs actionnaires gagnent plus.

<sup>6</sup> femme politique et diplomate ougandaise, elle est directrice exécutive d'[Oxfam International](#) depuis mai 2013.

PAGE 6

Alors, oui il n'a jamais été aussi vrai et d'actualité que les riches étaient de plus en plus riche et les pauvres de plus en plus pauvres. Mais les personnes de la finance ne font pas que s'enrichir, elles décident aussi de la politique, de notre façon de penser, de notre salaire minimum, de notre temps de travail, et diffusent leurs pensées à travers les médias qu'elles se sont achetées.

**Penser autrement, agir autrement est possible ...**

**1% DES RICHES POSSÈDENT 50% DE LA PLANÈTE**



**SOCIAL : LES INÉGALITÉS SE CREUSENT.**



# ON NOUS MENT

---

On nous ment, on nous cache l'essentiel. Nous, pauvres citoyens sans défense serions les jouets de forces occultes qui manipulent le monde dans leur seul intérêt. Alors, il faudrait douter de tout, de –presque – tout le monde et tout le temps (même de cet article !). Bien sûr, il y a eu et il y aura toujours des tricheries et des mensonges et il est essentiel d'arriver à les déconstruire. Mais ce n'est pas parce que cela existe que tout est mensonge. La réalité est toujours complexe et pour la décrypter nous avons plus que jamais besoin d'exercer notre esprit critique. Un outil essentiel que les théories du complot et leurs instigateurs rongent dangereusement.

François Fillon devant ses récents « ennuis » judiciaires tente de retourner la situation en se posant victime d'un « acharnement » politique et judiciaire. Sans avoir peur des mots, il appelle à « résister » à « l'assassinat politique » en cours. Cette tactique classique et peu convaincante suggère lourdement que l'exécutif est derrière les mésaventures de Fillon, mais la droite n'en apporte ni la preuve ni même un seul indice qui irait dans ce sens. A ce stade, c'est une pure théorie du complot qui a le mérite de détourner l'attention du fond et de la réalité de l'affaire : les emplois fictifs, les cadeaux etc ...

Marchant dans les pas de Fillon dans le fond comme dans la forme, Marine Le Pen dénonce, dans sa désormais classique rhétorique du complot, la cabale dont elle serait victime, avec en bonus à l'attention des fonctionnaires : *« Je veux dire aux fonctionnaires, à qui un personnel politique aux abois demande d'utiliser les pouvoirs d'État pour surveiller les opposants, organiser à leur encontre des persécutions, des coups tordus, ou des cabales d'Etat, de se garder de participer à de telles dérives. Dans quelques semaines, ce pouvoir politique aura été balayé par l'élection. Mais ses fonctionnaires, eux, devront assumer le poids de ces méthodes illégales, car elles sont totalement illégales. Ils mettent en jeu leur propre responsabilité. L'État que nous voulons sera patriote ».* Même sujet, même méthode : Ne parlons pas du fond - bien trop gênant - et présentons-nous en victime d'un système !

Lorsque le complotisme ne sert pas d'accessoire de prestidigitacion aux politiques en mal de défense sérieuse, il sert d'argument politique. Et là, nous entrons dans la quatrième dimension...

François Asselineau, candidat surprise à la Présidentiel de 2017, n'y va pas avec le dos de la cuillère : les Américains seraient aux manœuvres de la construction européenne et de l'Union Européenne, du redécoupage des régions françaises (*« Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais la Bourgogne-Franche-Comté a la taille de la Virginie occidentale, la Normandie à celle du Maryland, l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a celle de la Caroline du Sud »*), des attentats islamistes, du Dalaï-lama, de L'institut de sondages Harris Interactive, des logos choisis par les formations politiques françaises, etc...

On pourrait en rire (nous avouons ne pas avoir réussi à nous en empêcher), mais le conspirationnisme avance, se développe et comme le récent exemple américain nous l'indique, peut fortement contribuer à gagner une élection.

Pour Donald il y a des complots partout ! La théorie de l'évolution de Darwin, le réchauffement climatique, la vaccination, les attentats du 11 septembre, la nationalité d'Obama etc... Et ça marche !

Entre les médias dits « traditionnels », qui à juste titre subissent une crise de confiance par leurs caractères oligopolistiques, de nombreux politiques qui pour gouverner sont littéralement prêts à tout et les nouveaux « médias de ré-information »\* ; l'information nécessite de plus en plus de recul et d'analyse. Recouper les infos sur différents médias reconnus (et de sensibilités diverses), baser ses opinions sur des faits vérifiables et des études scientifiques fiables devient une nécessité, car sans ce sursaut et pour longtemps, **Croire** prévaudra sur **Savoir**...

\*Sites et blogs dont l'objectif affiché est de "réinformer" le citoyen. C'est à dire de proposer une vision alternative de l'actualité dans une lutte contre la propagande gouvernementale, et la désinformation sous toutes ses formes. Ce sont généralement des sites de propagande (souvent d'extrême droite).

# COUPS DE CŒUR CINÉ 2016

Voici la suite de nos choix cinématographiques pour l'année 2016, avec trois genres encore très différents. Nous aurions aimé en présenter d'autres mais c'est le principe d'une sélection ☺



**Nom :** Dernier train pour Busan

**Genre :** Epouvante-horreur, Thriller

**Synopsis :** Seok Woo, cadre divorcé toujours débordé, a peu de temps à consacrer à sa fille, Soo-an. C'est pourquoi il accepte d'accompagner l'enfant, qui veut rendre visite à sa mère à Busan. Le père et la fille se retrouvent dans le train qui doit les mener à destination. Mais une épidémie frappe le pays, transformant ses victimes en créatures affamées. Une jeune femme contaminée est entrée dans le train et commence à répandre le virus parmi les passagers. C'est bientôt la panique à bord...

**Entre les scènes ultra-spectaculaires, les séquences de huis clos étouffantes et la critique politique en sous-texte « Dernier Train pour Busan » ne laisse pas une seconde de répit, c'est jouissif, inventif, puissant, en bref les amateurs du genre en redemandent !**



**Nom :** Ma vie de Courgette

**Genre :** Animation, Drame

**Synopsis :** Courgette n'a rien d'un légume, c'est un vaillant petit garçon. Il croit qu'il est seul au monde quand il perd sa mère. Mais c'est sans compter sur les rencontres qu'il va faire dans sa nouvelle vie au foyer pour enfants. Simon, Ahmed, Jujube, Alice et Béatrice : ils ont tous leurs histoires et elles sont aussi dures qu'ils sont tendres. Et puis il y a cette fille, Camille. Quand on a 10 ans, avoir une bande de copains, tomber amoureux, il y en a des choses à découvrir et à apprendre. Et pourquoi pas même, être heureux.

**Véritable bijou de douceur et de tendresse «Ma vie de Courgette » raconte sans mièvrerie et avec une sensibilité rare comment des gamins, abîmés à la fois par la vie et par les adultes, apprennent à regarder la vie avec bonheur grâce à la solidarité et à l'amour.**



**Nom :** Merci Patron !

**Genre :** documentaire

**Synopsis :** Jocelyne et Serge Klur ont travaillé pendant des années dans une usine, à Poix-du-Nord, qui produisait des costumes pour une filiale du groupe LVMH. Mais, lorsqu'en 2007, Bernard Arnault, le PDG du groupe, décide de délocaliser la production en Pologne, c'est une catastrophe pour le couple. Au chômage depuis la fermeture du site, lourdement endettés, les Klur risquent de perdre leur maison. François Ruffin, fondateur du journal Fakir, se met en tête de les aider. Il monte un stratagème pour obtenir de Bernard Arnault qu'il prenne en charge la dette des Klur. Pour obtenir satisfaction, il ira défendre leur cause à l'assemblée générale de LVMH et même le faire chanter...

**Dans une société plombée par le défaitisme et l'impuissance ambiants, « Merci Patron ! » réenchante et réinvente la lutte des classes dans un documentaire engagé, révoltant, jubilatoire et indéniablement porteur d'espoir.**

**Publication du SNU Pôle Emploi FSU**

Imm. Le Floral. 90 avenue de Caen 76100 Rouen

[Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.SNU-Normandie@pole-emploi.fr)

<http://www.snutefilsu.fr/regions/snu-pole-emploi-haute-normandie/>